

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 7 mars 2024

Le 7 mars 2024 à 19h00 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame HOUDIN Marie-Francine, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : BOULNOIS Chantal, CHARLOT Thierry, CIUDAD Jean-Luc, DE ARO JARREAU Miguel, DUPLOYEZ Lionel, GUILLOU Jean-Pierre, GUYOT Joëlle, HOUDIN Marie-Francine.

Etaient absents excusés : CHARLOT Stéphane (*procuration CHARLOT Thierry*), COLLIN Jean (*procuration CIUDAD Jean-Luc*), LE FRANCOIS Frédéric (*procuration BOULNOIS Chantal*).

Absente : COLLIN Estelle

Secrétaire de séance : T. CHARLOT

La lecture du procès-verbal de la séance du 15 février 2024 par T. Charlot a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2024-5 : COMPTE DE GESTION 2023 : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2024-6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : Le résultat d'exécution de clôture excédentaire s'élève à 1 273 333,50 € : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2024-7 : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF :

L'affectation du résultat de 1 273 333,50 € sera imputé en recettes de fonctionnement : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2024-8 : COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT 2023 : Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2024-9 : COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2023 : Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2024-10 : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT :

Le résultat d'exécution déficitaire de 21 855,70 € sera reporté au budget primitif 2024 : approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2024-11 : DELIBERATION DU COMPTE 623 (Fêtes et Animations) :

Le détail des dépenses liées aux festivités, animations est listé, avec ajout de la St Jean et une animation lors du repas des aînés,

Délibération n° 2024-12 : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LE LOTISSEMENT :

On ne peut pas intégrer les travaux de voirie du lotissement dans le groupement de voirie (groupement avec les communes environnantes : Menou, La Chapelle St André, Marcy, Billy s/ Oisy, etc....)

Le conseil municipal choisi comme Maître d'œuvre Monsieur Cédric BONVILLAIN du cabinet AVRE CONSEIL à Tannay.

Délibération n°2024-13 : CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA REPARTITION D'ECONOMIE D'ENERGIE :

Un partenariat entre la commune et le SIEEEN peut être mis en place afin que les économies d'énergie dégagées lors de certains travaux soient gérées par le SIEEEN qui mettra ces kilowatts en vente (80 % reviendra à la commune et les 20% restant au SIEEEN pour les frais de gestion) : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2024-14 : CONTRAT FOURRIERE :

1,30 € T.T.C. / habitant/ an pour les animaux sauf les chats : approuvée à l'unanimité ;

Délibération n° 2024-15 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DERATISATION :

Le contrat qui nous lie avec l'entreprise RATOUCY est révisé. Il passe à 455,62 € H.T./ an pour un passage par trimestre. POUR : 10 Voix + 1 ABSTENTION : (Lionel DUPLOYEZ)

Délibération n° 2024-16 : TRAVAUX 2024 :

Chemin de la Lézarderie : Grave bitumineuse = 29 892,00 T.T.C.

Bi-couche = 32 892,00 T.T.C.

POUR : 2 Voix (CHARLOT T, CHARLOT S)

CONTRE : 6 Voix (BOULNOIS C, CIUDAD J.L, COLIN J., GUILLOU J.P, GUYOT J., LE FRANCOIS F.)

ABSTENTION : 3 Voix (DE ARO JARREAU M., DUPOYEZ L., HOUDIN M.F.)

Rejeté car la majorité du conseil décide que la réfection de ce chemin n'est pas une priorité.

Route de St Georges : Bi-couche = 65 808,00 T.T.C.

Bitume = Environ 130 000,00 T.T.C.

Le conseil approuve les travaux en Bi-couche à l'unanimité.

Délibération n°2024-17 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Voir tableau

NOM	MONTANT 2024
S.Pompiers Billy/Oisy	700 €
Espérance Corvol/Basket	1000 €
Le Souvenir Français (Se substitue à l'associat° Les Poilus Nivernais/anciens combattants M. Lazik décédé)	200 €
La Prévention Routière	100 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Amicale du Sauzay	700 €
Cantine scolaire	8 000 €
Coopérative scolaire	1 100 €
Sté de chasse	800 € (dont 500 € concert de trompes de chasse)
Les Chats Libres du Bazois	100 €
Amicale de pétanque de Corvol	200 €
L'Atelier	500 €

Délibération n° 2024-18 : ACCEPTATION DE DONNS :

Le conseil accepte, à l'unanimité, deux dons soit 100 € au profit de la commune.

Délibération n° 2024-19 : ADHESION AU CNAS (Comité National d'Action Sociale) POUR LES AGENTS RETRAITES :

Les agents retraités après 2021 ont la possibilité de bénéficier des avantages du CNAS pour une durée 5, 10 ou 15 ans, moyennant un coût de 141,00 €/an/adhérent pour la commune.

POUR : 9 Voix CONTRE : 2 Voix (CHARLOT T., CHARLOT S.)

Le conseil approuve l'adhésion au CNAS pour une durée de 5 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

Lionel DUPLOYEZ : - Pourrait on afficher les compte-rendu de réunion dans les temps ?

- Pourquoi la réunion de ce soir n'a-t-elle pas été mise sur panneau Pocket ?
- Les drapeaux de la mairie sont endommagés.
- Va-t-on fleurir le village cette année ? Réponse : Pourquoi pas. Mais comment fera-t-on en cas de restriction d'arrosage dans l'été ?

Fin de la séance 21H50.

